ÇН

7533

darques des véhicules	PONY								
		Type	503 GTA						
Constructeur du cadre Constructeur du moteur dentification	KTM, Motor-Fahrzeugbau KG, Kronreif & Trunkenpolz, A-5230 Mattishofen / Autriche FIGHTEL & SACHS AG, Schweinfurt / D "Pony 503 GTA" sur la plaquette du constructeur " ou" devant le No du cadre (date de la fabrication)								
	à l'avant, sur tête de direction								
laquette constructeur	à l'avant, sur tête de direction								
umero du cadre	à l'avant, sur tête de direction								
M + Fiche d'homolog. No		(plaquette)	"30 km;" / 12" à d		ed du cylindre				
lentification du moteur		11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-		itoria, sa pre	a da cyllinare				
partir du No de cadre	801 \ 00 COI	Véhicule homologu	e prototype						
mportateur principal	ANNLER & CO. AC, 8245 Feuerthalen								
Construction du véhicule Construction du cadre	en tubes AV= fourche télescopique / AR= amortisseurs méc.	Moteur Marque Alésage	**) SACES 39	Type Course	503 ABLCH 42				
ransmission	automatique	Cylindrée	47,6		700				
ombre de vitesses	2	Puissance en CV	1,2	àt/m in	3500				
roue entraînée	558	Régime du moteur	5650	à 30 km/h					
ntrainement	chaine secondaire 16 x 40 dents	Marque carburateur	31%G 1/12/	Gicleur princ.	48 - 52				
couronne fixee	vissée et vis soudées, ou rivées	Silencieux	`592 x ½ 55	merdne	CH 7517 c)				
our complet du pédalier	3190	Silencieux d'asor. filtre à air sec avec élément papier OCC, annexe 8, chiffres 3+4 = D							
onqueur des manivelles	150	Déparasitage	= D						
elle/Guidon réglable	> 70	Bruit +)							
rein roue avant	mécanique, tambour	Vhc en marche	67,75 dB/A a t/min	5400					
	mécanique, tambour / ou rétropédalage	"Aesure à proximaté	74 60	2700	***************************************				
rein roue arrière		•	US/A EU HUM						
quipement suppl.		Mesure des gaz							
*********	•	Dimensions		Poids					
quipement	CEV CH 1 7520 01 + 193 15 W	•	1750	Poids à vide	49.9 *)				
eu de route	CEV CH 1 7520 01 + 193 15 W xx)	Longueur	650	Poids garantie	160				
eu de croisement	ULO CH 1 0534 01 2 4	Largeur guidon	1120	-	2 1/4 - 17				
eu rouge	I (3)	Hauteur max.	1120	Dimens, pneus	5-51-5-1				
atadioptre		Empattement	4 5 134		100 / 2.5				
atadioptres aux pédales	UNION K 10498, ou WECO TPP 14 + K 10479	Réservoir carburan	(+,7 litres	Charge avant					
léquille	centrale			Charge arrière	100 / 2,5				
require				pour Vmax	50				
-	verrou au guidon			pour vmax	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Antivol Puissance genératrice	17 watts timbre cycle			pour vmax					

		P	0	N

503 GTA

FH NA CH 7533

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

*) Poids à vide : avec roues en alliage léger

*) Poids à vide

**) Moteur

: une bague en acier trempé, d'un diamètre intérieur de 9,9 mm, est soudée dans le canal d'aspiration du cylindre

+) Complément du 22,03.82 à Berne - Sta/jak

A partir du No du moteur : 10.301.966

Nouvelles méthodes de production (piston à double ovale, jeu de montage plus petit) diminution du bruit

Bruit

: who en marche = 66,0 dB/A à 5600 t/min, Vmax 28,7 km/h à l'arrêt = 58,0 dB/A à 2700 t/min.

x) Complément du 06.10.83 à Berne - Ad

Mesure des gaz

: conforme aux prescriptions valables au 01.10.33

No de l'approbation = CR CO C203 (avec gicleur 48)

Approbation a l'avant, sur la tête de direction

Emissions des gaz d'échappement = CO 5.85 g/km, EC 3.13 g/km

xx) Complément du 01,06.84 à Berne - jak

Equipment : variante du feu de croisement ULO CH 1 1007

c) Complément du 30.10.25 à Berne - WS

Variante de silencieux : 610 x \$ 55 mm, désignation "CH 93" (valable uniquement pour les vhc ayant déjà été mis en circulation; la fiche de barrage du 01.07.85 reste en vigueur)

Service fédéral d'homologation

PONY

5 0 3 GTA

CH 7533

FICHE DE BARRAGE

Vérification de la conformité au type homologué

Constatations:

- mesure du bruit

Cyclomoteur

= 69.5 dB(A) (limite: 67.0 dB(A)

- puissance maxi

= 1,096 kW à 4300 /min (valeur d'homologation

0.90 kW à 3600 /min) - puissance du moteur à nVmax = 0,974 kW à 5300 /min (autorisé 0,44 kW)

Décision du Service féd. d'homologation (art. 103, 2e al. OAC)

L'approbation du type est retirée avec effet immédiat.

Berne. 1.7.85 Gau/Ni

Modification de la décision du ler juillet 85 (contrôles subséquents 2.. - 8.7.85) Pour les cyclomoteurs dont le permis de circulation a déjà été délivré (art. 91 OAC). des plaques de contrôle seront remises si une attestation écrite du détenteur de la fiche d'homologation ou du représentant de marque existe, selon laquelle le cyclomoteur en question est équipé après coup du système d'échappement homologué no "CH-7517/2". Il est recommandé aux autorités d'immatriculation de faire des contrôles par sondages.

·Berne, 1.7.85/15.7.85 Gau

Service fédéral d'homologation